

Des paysages valorisés pour une meilleure appropriation



Réouverture paysagère
commune de La Broque

projet de développement local : l'exemple de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) dans le Bas-Rhin.

De la prise de conscience à l'action

La Vallée de la Bruche, un territoire façonné au fil du temps par la présence d'une double activité d'ouvriers-paysans, qui a longtemps bénéficié d'un paysage « jardiné et léché » où la moindre parcelle était valorisée.

Le délitement du tissu industriel textile fin des années 1960 a contraint les ouvriers à chercher du travail à l'extérieur et à abandonner l'activité agricole. Les effets sur le paysage n'ont pas tardé à se faire ressentir : abandon des terres les plus éloignées, plantations importantes de résineux sur les anciens prés, dynamique de friches herbacées puis arborées autour et au sein même des villages ... Bref, un paysage qui se ferme, une économie en perte de vitesse, des gens qui ne se voient plus et com-

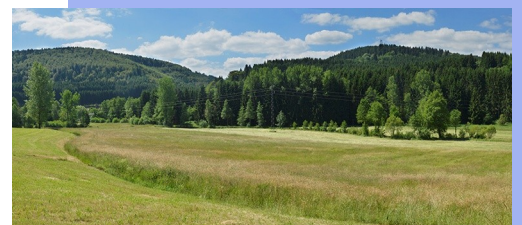
Trente années de politique paysagère inscrites au cœur d'un

me partout ailleurs, « quand on ne se voit plus, on ne se parle plus et de fait, on n'est plus à même de construire des projets ensemble » tient à faire remarquer Pierre GRANDADAM, président de la CCVB.

« Quand j'ai été recruté en 1990, on m'a chargé de construire une démarche autour d'un plan de paysage avec pour mission de « redonner de la lumière à la vallée » et surtout, d'associer un maximum d'acteurs (habitants, propriétaires, élus, agriculteurs, ...) afin de sortir de cette spirale négative » poursuit Jean-Sébastien Laumond, chargé de mission paysage et environnement au sein de la CCVB.

Concrètement, cela s'est traduit par la reconquête de terres abandonnées (500 ha de terres communales, 500 ha de terres privées), la suppression de boisements qui dénaturent les paysages et les berges des ruisseaux à travers des opérations communales et la création de 23 (AFP) associations foncières pastorales (regroupant plus de 3600 parcelles appartenant à plus de 1600 propriétaires), l'acquisition de parcelles par les communes, la préservation de sites naturels inscrits ou non en sites Natura 2000, la création de deux fermes-relais agricoles pour soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs, la mise en œuvre de mesures agro-environnementales en partenariat direct avec les professionnels agricoles, ...

Petit à petit, le fond de vallée principal s'ouvre mais aussi les vallées secondaires, les villages se dévoilent, les prairies verdoyantes prennent le pas sur les friches, les méandres de la Bruche réapparaissent. Les vaches, moutons, chèvres paissent et nous font découvrir un paysage de montagne de grande qualité dont les acteurs principaux, les agriculteurs, ont vu leurs effectifs augmenter et leur population rajeunir depuis 1980.



DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE ET POLITIQUE PAYSAGERE INTERCOMMUNALE

L'outil AFP pour une gestion à long terme

« GRACE À CES OPÉRATIONS, ON PEUT CONSTATER UNE AMÉLIORATION INCONTESTABLE DE L'ASPECT PAYSAGER DE NOTRE VALLÉE POUR LES HABITANTS ET SES VISITEURS. ON FAVORISE LA BIODIVERSITÉ, ON PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE »

PAROLE D'UN PRÉSIDENT D'AFP

La démarche de réouverture paysagère a commencé avec quelques AFP. Ces premières expérimentations ont conforté l'intérêt de la démarche qui a amélioré le cadre de vie et a permis aux habitants d'avoir plus de lumière et d'ouverture. Le champ d'action a ensuite été élargi au-delà de l'aménagement foncier à travers un outil de projet intercommunal : une étude paysagère globale déclinée dans les communes volontaires. Les AFP sont devenues des outils du plan de paysage, qui confortent la dynamique agricole. De nombreuses actions accompagnent ces réouvertures de paysage pour permettre leur gestion dans la durée : installation de troupeaux communaux pour l'entretien, fermes-relais, valorisation du bois coupé (bois d'œuvre ou de chauffage), aide à l'achat de terrains pour les communes, création d'espaces publics et de chemins dans les pâturages, réglementation

de boisements...

Cette action engagée il y a trente ans se poursuit. Elle a rempli ses objectifs de qualité de cadre de vie, de développement de l'économie locale, de tourisme et d'environnement. De nombreuses espèces animales et végétales réapparaissent dans le territoire, mettant en évidence les liens entre qualité des paysages, qualité du cadre de vie et qualité de l'environnement.

Par ailleurs, les espaces agricoles situés en limite de bourg, c'est-à-dire les plus fragiles, sont préservés de l'urbanisation. Les AFP et leur gestion liée à une

économie locale donnent une force et une légitimité pour maintenir ces espaces ouverts et entretenus. L'outil AFP, à l'origine envisagé sous l'angle foncier et agricole, puis pour améliorer le cadre de vie, devient aujourd'hui un outil d'urbanisme car il permet de contenir le développement urbain. Pour que ces espaces maintenant ouverts ne soient pas à nouveau convoités par l'urbanisation à moyen terme et pour permettre à la vallée de se développer, il s'agit maintenant de travailler sur la densification du tissu existant à l'échelle de la vallée.



Commune de Barembach
 AFP « Du vallon de Barembach » :
 Site avant travaux et après travaux



Commune de La Broque AFP « Du vallon d'Albet » : Site avant travaux et après travaux



Communes de Fouday et Plaine AFP « Entre les eaux »

Vision stratégique et animation de terrain

Le projet paysager de la Vallée de la Bruche repose sur l'articulation fine entre politique publique et initiative privée. Les AFP créées reposent sur le volontariat et l'adhésion des propriétaires aux grandes lignes directrices de la Communauté de communes.

Quand bien même les élus communaux font systématiquement partie des associations, le travail d'animation est primordial entre les 2 échelles administratives. L'intercommunalité s'est donc dotée d'un chargé de

mission à temps plein cumulant une vision stratégique globale et une présence très opérationnelle sur le terrain au contact des propriétaires fonciers, qui peuvent toujours se montrer réticents à raser leur propre sapinière. Son rôle est également de valoriser les bonnes pratiques pour propager encore la procédure.

Les travaux menés par les AFP, lorsqu'ils sont localisés, sont l'occasion de journées de travail bénévoles auxquelles chacun peut participer, ce qui instaure un

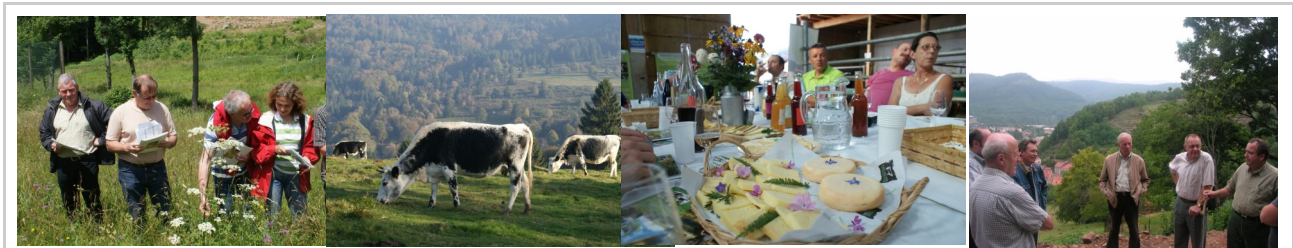
lien social, avec les nouveaux habitants en particulier.

A plus large échelle, la restauration du lien visuel entre les villages a conduit à la création d'AFP pouvant regrouper jusqu'à 3 communes dans la gestion du même fond de vallée.

Les relations humaines, comme les perspectives paysagères, peuvent désormais porter d'un versant à l'autre pour une meilleure coopération entre les collectivités.

« LE PAYSAGE EN VALLÉE DE LA BRUCHE, UNE PASSION TRANQUILLE, PARTAGÉE ET DURABLE »

PAROLE DE PIERRE GRANDADAM, PRÉSIDENT DE LA CCVB



L'accueil est dans notre nature

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes de la Vallée de la Bruche
Président :
M Pierre GRANDADAM

TERRITOIRE DE PROJET

Vallée de la Bruche

DEPARTEMENT

Bas-Rhin

REGION

GRAND EST

REGION NATURELLE

Massif des Vosges, versant Alsacien

PARTENAIRES

Les 26 municipalités de la communauté de communes
Les 23 Associations foncières Pastorales
Agriculteurs et Chambre d'agriculture
Associations environnementales
Etat
Région Alsace
Département du Bas-Rhin
L'Union Européenne

PARTI PRIS

«Le paysage, c'est l'affaire de tous»

MOTS CLES

Fermeture de paysages
Associations foncières pastorales
Agriculture durable
Fermes relais agricoles
Accueil de population
Friches industrielles
Paysage et Agro-écologie

CONTACT

Jean-Sébastien LAUMOND
Chargé de mission
paysage et Environnement
Communauté de communes
de la Vallée de la Bruche
114, Grand'Rue
67130 SCHIRMECK
tél. : 03 88 97 86 20
courriel :
js.laumont@valleedelabruche.fr

Une action sur le PAYSAGE qui a des effets sur :

L'environnement :

- Mise en valeur des sols et milieux naturels de fonds de vallée et des terrasses agricoles proches des villages
- Reconquête des milieux pastoraux caractéristiques (flore et faune) confiés en gestion raisonnée aux éleveurs locaux.
- Développement de Mesures Agro-Environnementales Territoriales et Climatiques « Notre montagne, des hommes et des milieux à préserver »
- Protection des milieux aquatiques le long de la Bruche et ses affluents (réhabilitation de ripisylves aux fonctions biologiques et environnementales reconnues)
- Valorisation des produits forestiers issus des programmes d'aménagement (bois d'œuvre, bois énergie,..)
- Mise en œuvre d'une dynamique de valorisation de l'arbre champêtre (sylvopastoralisme / agroforesterie)

L'Economie locale

- Dynamique agricole confortée avec un rajeunissement et une augmentation du nombre d'actifs agricoles.
- Développement d'une offre des produits agricoles de qualité aux consommateurs locaux et extérieurs (Plaine d'Alsace, touristes,)
- Développement de l'activité touristique grâce à des paysages de qualité et des points de vues retrouvés.

La vie sociale :

- Associations Foncières Pastorales (AFP) composées d'acteurs motivés pour façonner un cadre de vie de qualité et soutenir une dynamique agricole locale.
- Journées pastorales avec les habitants participant à des actions d'entretien de leurs richesses naturelles et bâties.
- Création d'un paysage nouveau générant de nouveaux liens sociaux (opérations d'ouvertures paysagères au cœur des villages et dans les fonds de vallée reliant les villages) ; gestion collective de troupeaux.
- Passage de « témoins » entre générations (scolaires et membres actifs retraités d'AFP).
- Création de points de lecture du paysage (belvédères) pour sensibiliser la population à comprendre et décrypter l'espace avec des outils numériques (Application smartphone).

Le patrimoine bâti :

- Consolidation de l'identité de la Vallée de la Bruche (agencement des villes et villages, fermes traditionnelles, cités ouvrières et bâtiments industriels) par la création d'espaces ouverts et pastoraux à l'entrée, au cœur et en périphérie des bourgs.
- Réhabilitations pastorales et mise en lumière du patrimoine rural (bancs, fontaines, calvaires, alignement d'arbres le long des chemins, vergers péri-villageois, ...) participant à l'identité et à « l'esprit des lieux ».
- Mise en scène du patrimoine architectural depuis les axes de découverte;
- Sensibilisation du public (plaquettes « Réhabiliter sa maison vosgienne », « Construire sa maison dans la vallée », Cédérom « Le paysage, c'est l'affaire de tous ! 20 années d'actions paysagères en Haute-Bruche »).

Pour en savoir plus :

www.cc.valleedelabruche.fr/voir-la-vallee.html